

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 – 03
Séance du Vendredi 17 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 17 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame SAEZ RICCIARDI Célia a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	04

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence,

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), VENTURINI Dominique (Pouvoir à Marie-Ange PERGOLA)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, LUCIANI Jean Emmanuel

Date de la convocation : 10 février 2023

Date d'exécution : 20 février 2023

Date de publication : 28 février 2023

Objet : GESTION INTEGRÉE DU TRAIT DE COTE

Le président expose que la politique nationale de gestion intégrée du trait de côte déclinée par la loi « Climat et Résilience » prévoit l'établissement par décret d'une liste de communes dont la politique d'aménagement du littoral doit être adaptée aux phénomènes hydro sédimentaires susceptibles d'entraîner une érosion du littoral.

Dans le cadre de travaux préparatoires conduit par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le ministère de la transition écologique a pré-identifié la commune d'Aléria pour intégrer la liste dont il s'agit.

Dans ce cadre, la commune, si elle intégrait la liste préétablie par le ministère de la transition écologique, serait amenée à réaliser une cartographie d'évolution du trait de côte à court (0 - 30 ans) et long (30 - 100 ans) terme avec l'appui technique et financier de l'Etat.

Cette cartographie constituerait le socle des nouvelles mesures qui visent les biens existants dans les zones exposées au recul du trait de côte et les constructions autorisées dans la zone exposée à long terme.

Dans le cadre de la planification urbaine, le zonage réalisé serait ensuite intégré dans le document d'urbanisme de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'intégrer la commune d'Aléria au dispositif dont il s'agit.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés ;

D'approuver l'inscription de la commune d'Aléria dans le dispositif de gestion intégré du trait de côte prévu par la Loi Climat et Résilience.

D'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif ci-dessus.

Délibération N° 2023 – 03 : GESTION INTEGREE DU TRAIT DE COTE

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à M.A. PERGOLA	X				 Marie-Ange PERGOLA
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 Jean-François BONIFACI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à					

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Le président de séance,

Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

